COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 2 OCTOBRE 2018

DATE DE CONVOCATION :
28 SEPTEMBRE 2018
DATE D'AFFICHAGE :
28 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le deux octobre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CANET A., CARRION G., CECCANTI J.L., CONSONNI É, GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C, TERTEREAU G.

Étaient absents excusés :

Fabienne LETOURNEUX
Jacques DEZÈRE

Secrétaire : Aurélie CANET

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1° - MÉDECINS :

La Municipalité s'efforce de trouver des solutions pour contrer la désertification médicale avec entre autres la possibilité de recruter des médecins salariés et une infirmière IPA.

M. LEFEBVRE, Maire, fera un point en séance pour échanger sur le sujet.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE, Maire, donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Dr MALASSIGNÉ-CHAIGNE reçu ce jour même en Mairie :

« Mme MALASSIGNÉ-CHAIGNE annonce officiellement son départ du cabinet médical au 31 mars 2019, et fait part de son choix de consacrer sa fin de carrière à nos ainés pour une meilleure prise en charge dans nos maisons de retraite.

Choix difficile après 30 ans de carrière mais nécessaire pour penser à elle, à sa famille et en particulier à sa petite fille.

Le Dr MALASSIGNÉ-CHAIGNE pense que le salariat sera la seule solution pour faire venir des médecins dans nos campagnes et espère qu'au moins un médecin sera recruté d'ici son départ pour une prise en charge de ses patients »

M. LEFEBVRE ajoute que le Dr ROUVIER quitte la Commune à la mi-octobre mais coupe court aux rumeurs annonçant le départ du Dr OLIVE au 31 décembre.

Suite…..

M. LEFEBVRE explique les différentes démarches effectuées depuis plus d'un mois, différentes solutions s'offrent à nous :

⇨ 1ERE SOLUTION :

Elle consiste à recruter des médecins libéraux mais la tâche s'avère pratiquement impossible.

La filière « espagnole » s'essouffle, la Communauté de Communes payant un bureau de recrutement *(environ 10 à 15 000 €/médecin),* le montant important l'obligerait à faire un appel d'offres européen.

Le recrutement s'avère long et difficile puisque nous nous heurtons au déracinement, à l'apprentissage de la langue française et à un contrôle des compétences d'environ un an pour valider leur formation.

⇨ 2E SOLUTION :

Le recrutement de médecins salariés par la Commune en leur proposant un salaire attractif *(entre 6 et 7 000 € net)* en partant d'un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable une fois, qui aboutirait à un contrat à durée indéterminée après ces six années de contrat.

Le salaire serait en fonction de l'expérience et du temps passé.

Par exemple :

Un médecin salarié pour un contrat à durée déterminée de 35 heures/semaine se doit d'effectuer 1 607 heures/an.

Si l'on compte 4 patients par heure *(tous les ¼ d'heure)* ce médecin effectuera 6 428 visites environ par an *(moyenne nationale 3,5 patients/heure)* à raison de 25 € par visite, la recette annuelle sera de 160 700 € pour une dépense d'environ 144 000 €.

Le recrutement d'une infirmière ou d'une secrétaire médicale permettra au médecin de se consacrer uniquement à ses patients en laissant toute la partie administrative à cette personne.

M. LEFEBVRE a rencontré M. TESSIER, Maire de Saint-Cosme-en-Vairais qui possède déjà un médecin salarié pour échanger sur ce sujet.

D'autres rendez-vous seront pris pour que ce dossier puisse aboutir le plus rapidement possible.

❒ - Avec la Mairie de la Ferté-Bernard et de Connerré,
❒ - Avec l'Agence Régionale de Santé (ARS),
❒ - Avec le Trésorier de Marolles-les-Braults pour la mise en place d'une régie qui nous permettra d'encaisser chèques, espèces et qui permettra l'ouverture d'un terminal pour cartes bancaires.

Après accord avec la Communauté de Communes sur le montant des loyers *(qui serait variable et ajustable)*, les médecins pourraient intégrer la maison médicale.

Les consultations seraient à régler sans possibilité pour l'instant du tiers payant.

Après quelques interrogations du Conseil Municipal, M. LEFEBVRE promet que « tout sera mis en œuvre » pour trouver des médecins et soumet au vote l'ouverture et la création des postes.

Suite….

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

⇨ La création de deux postes de médecins salariés à temps complet en contrat à durée déterminée pour 3 ans, renouvelable.

⇨ La création d'un poste à temps complet d'infirmière ou de secrétaire médicale suivant le besoin.

2° - <u>SARTHE HABITAT</u> :

Nous avons reçu mardi 25 septembre, le responsable du projet chez Sarthe Habitat ainsi que le maître d'œuvre SICA NORMANDIE.

Une première esquisse avec : 3 (T4), 4 (T3), 3 (T2).

<u>DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> :

M. LEFEBVRE projette en séance la 1ère esquisse du futur lotissement « Sarthe Habitat » avec un début de travaux pour fin 2019.

La Commune aura à sa charge toute la partie « voirie-réseaux ». Les entrées de garage seront des parkings privatifs donc à la charge de Sarthe Habitat et non de la Commune.

3°¨- <u>APPELS D'OFFRES</u> :

❒ - Fenêtre École Élémentaire :

Entreprise attributaire : Société BEAUCLAIR de Saint-Mars-sous-Ballon, montant : 87 044,05 € HT

❒ - Démolition salle SCANN

❒ - Acquistion de modulaires

Fin d'appel d'offres :
Vendredi 28 septembre 2018 à 12 h

Nous pourrons vous donner le nombre de candidats mais il faudra attendre l'analyse des offres pour désigner les entreprises attributaires.

<u>DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> :

⇨ 7 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la démolition des classes SCANN.
⇨ 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour l'acquisition de modulaires.

4° - <u>CABINET D'ÉTUDE RUISSEAU DE « LA TOUCHE »</u> :

Le cabinet CE3E a été reçu par la Municipalité vendredi 28 septembre 2018.

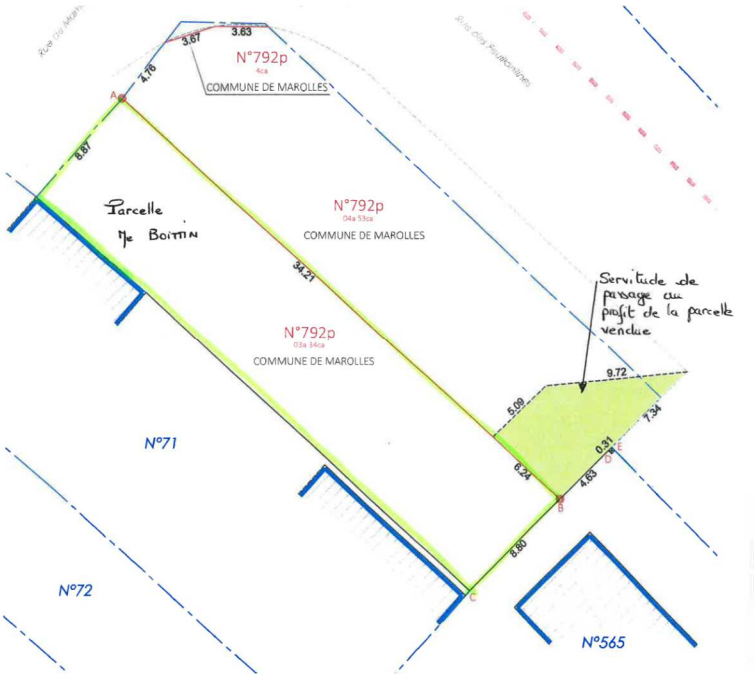
M. LEFEBVRE, Maire, fera un point en séance.

<u>DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> :

La Municipalité, avec M. Philippe GAGNOT, Président du Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise et le technicien du Bassin de l'Orne Saosnoise ont parcouru tout le ruisseau et ont pu constater plusieurs anomalies.

Le cabinet CE3E, bureau d'études mais également maître d'œuvre si l'étude est suivie de travaux, enverra son devis d'ici un mois à la Commune qui ensuite se tournera vers différents partenaires pour d'éventuelles subventions *(Département – Région – Agence de l'Eau, Bassin de l'Orne Saosnoise).*

5° - <u>VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AB n° 792 (p)</u> :



Vous avez accepté de vendre une partie du terrain situé au rond-point de la Cidrerie au profit de l'étude notariale BOITTIN au prix de 25 €/m².

Le relevé parcellaire effectué par la SARL GUILLERMINET fait ressortir une parcelle de 334 m². Montant de la vente : 334 m² x 25 € = **8 350 €.**

<u>DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> :

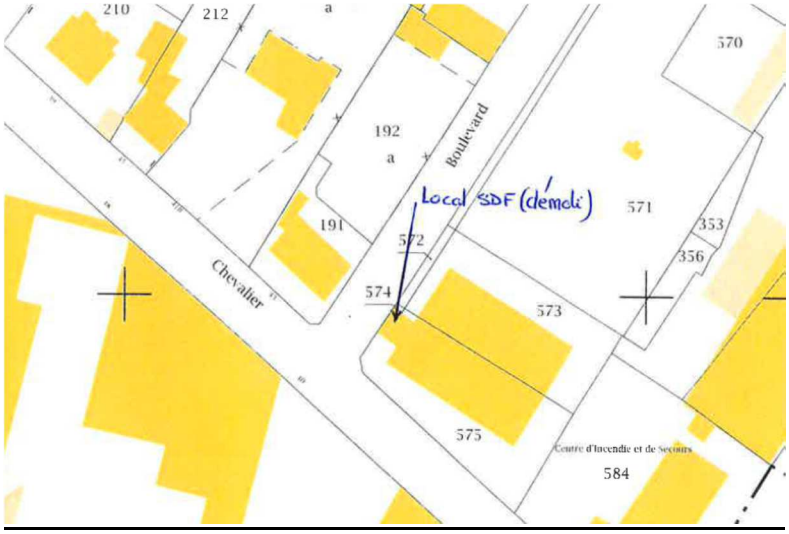
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre à l'étude de Maître BOITTIN la parcelle cadastrée AB n° 792 (p) pour la somme de 8 350 €, frais à la charge de l'étude.

M. le Maire ou l'un de ses Adjoints est autorisé à signer l'acte correspondant et tout acte s'y rapportant.

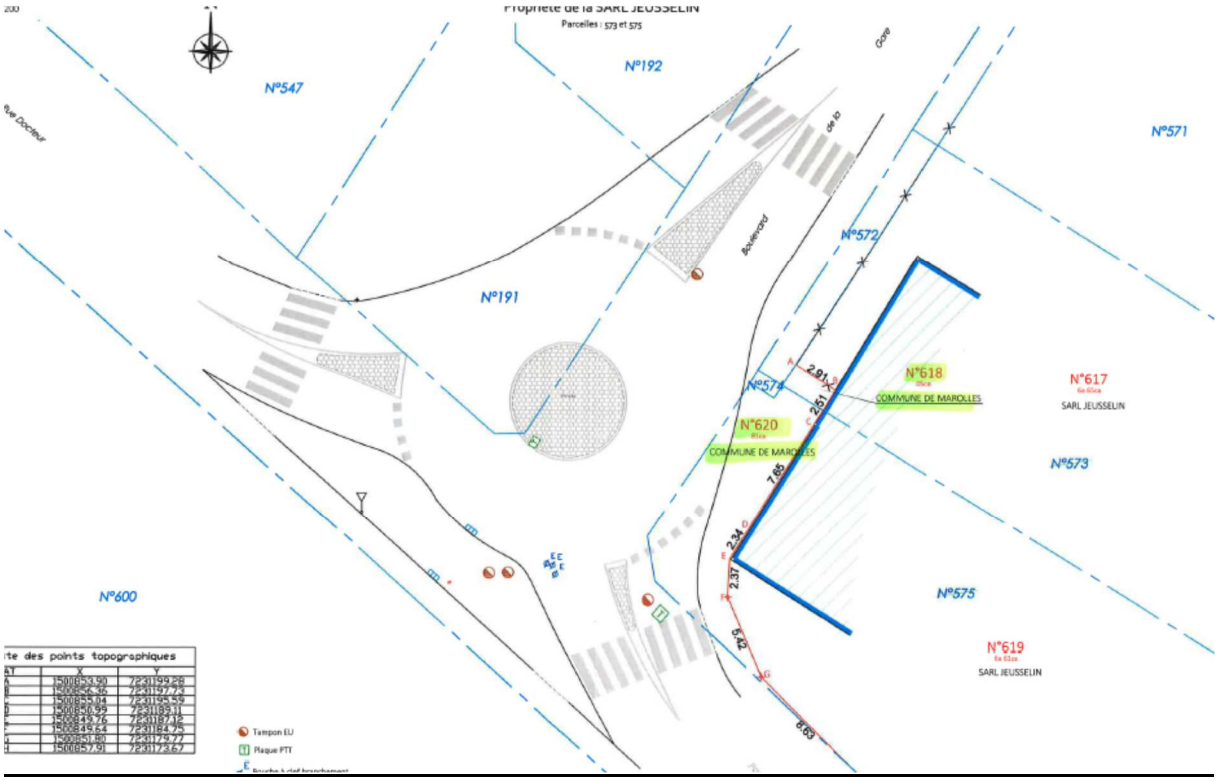
6° - <u>INTERSECTION BOULEVARD DE LA GARE – RUE DU DR PAUL CHEVALIER</u> :

Lors de l'aménagement de la rue du Docteur Paul Chevalier et du boulevard de la Gare, le rond-point a une emprise sur une partie de terrain, propriété de la Société JEUSSELIN. Le local a été abattu, il faut maintenant que cette partie de terrain redevienne propriété communale.

Ancien parcellaire



Nouveau parcellaire



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le nouveau parcellaire de l'emprise de rond-point situé entre le boulevard de la Gare et la rue du Dr Paul Chevalier.

M. le Maire ou l'un de ses Adjoints est autorisé à signer les actes correspondants pour que cette emprise redevienne à la charge de la Commune de Marolles-les-Braults.

7° - SUBVENTION O.N.A.C. (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) :

Année 2018 : Centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale mais aussi du Bleuet de France (Symbole officiel de reconnaissance et de solidarité envers les combattants).

Le président des collectes finance les actions sociales au profit de ces combattants d'hier et d'aujourd'hui.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après lecture du courrier, le Conseil Municipal estime normal de poser la question à M. Claude JAROSSAY, président des Anciens Combattants, s'il souhaite mettre en place cette collecte.

8° - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE :

Afin de pouvoir répondre favorablement au Trésor Public, il convient d'augmenter les dépenses et les recettes du budget communal en section d'investissement de la somme de 0,70 €. Ainsi le budget reste en équilibre.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de modifier l'équilibre budgétaire en affectant la somme de 0,70 € aux comptes ci-dessous :

⇨ Section d'investissement *(dépenses)*
Compte 2138 « Autres Bâtiments publics »

⇨ Section d'investissement *(recettes)*
Compte 2031 « Frais d'études »

} Opérations patrimoniales 041

9° - COMMISSION DES ILLUMINATIONS :

Mardi 9 octobre 2018 à 18 h 00 en Mairie.

10° - QUESTIONS DIVERSES :

⇨ **Lecture du courrier de Mme Élise BEIGNARD dans son intégralité**.

Le Conseil Municipal estime que le carrefour est moins dangereux et décide pour l'instant de laisser ces priorités à droite. Le Conseil Municipal refera le point dans 6 mois.

⇨ **La Commission des Travaux se réunira le 11 octobre 2018 à 14 h 00** pour quelques points dont la problématique de la sortie du parking « Jeusselin » *(sortie compliquée avec les véhicules garés le long du boulevard de la Gare)*.

⇨ **Visionnage du plan de bornage du lotissement rue de Courgains avec ses 3 parcelles**. La Commune a déjà 4 personnes potentiellement intéressées.

⇨ **Étude prochaine pour la création d'un nouveau lotissement sur 2019 – 2020**.

⇨ **Cimetière : bilan acquisition columbarium et cavurnes** :

3 devis ont été demandés auprès de la SARL TOUCHARD, des Pompes Funèbres MÉLANGER et d'Espace Funéraire du Saosnois pour acquérir 10 nouvelles cavurnes et 2 columbariums de chacun 6 cases.

Après étude, la SARL TOUCHARD s'est révélée être la moins-disante.

⇨ **Organisation du concours pour l'aménagement du rond-point de la Cidrerie, plusieurs idées** :

- auprès des usagers,
- auprès d'un artiste,
- le Collège,
- les Écoles.

Christelle GUIBERT : met en avant la Société SARREL qui pourrait peut-être « chromer » l'objet choisi.

Cécile PÉAN : estime qu'il ne faut pas que cela soit trop haut.

Jean-Claude BOULARD : propose d'aller voir M. ZANNI (artisan à Courgains)

Chantal MOISI ayant déjà proposé cette solution le mois dernier, approuve

Philippe GAGNOT : pense à une vache de race saosnoise,

Michel LUILLIER : pense à un pressoir ancien

Il est donc décidé que M. Claude MAUDUIT, Maire Adjoint, accompagné de Conseillers Municipaux, se rendront chez M. ZANNI à Courgains pour examiner ses propositions.

⇨ Chantal Moisi : Panneau annonçant le « STOP » à 100 m sur la route de Saint-Aignan avant le rond-point n'a plus lieu d'être.

⇨ Jean-Claude BOULARD **:** trouve qu'au niveau du rond-point de la cidrerie, il y avait beaucoup de paille : enlevée par la balayeuse.

⇨ Aurélie CANET : dégradations volontaires au Cimetière. Peut-être serait-il judicieux d'installer des caméras de surveillance ?